



→ **LE GOUVERNEMENT DÉTRUIT LES RETRAITES DES HOSPITALIERS**

Alors que la grève s'étend à de nouveaux secteurs (raffineries, EDF-GDF, ports...), la Fédération alerte tous les hospitaliers sur le projet de réforme des retraites qui sera présenté au Conseil des Ministres le vendredi 24 janvier 2020.

→ **Fin de la CNRACL = fin du calcul sur les 6 derniers mois**

→ Ce que cela change : Lors de l'âge de départ d'un hospitalier, on part du salaire des 6 derniers mois. Avec la retraite par points, on prendrait en compte les salaires de toute la carrière (y compris les petits boulots, les années de contractuel, les bas salaires de début de carrière...).

C'est comme si on disait : je vous donne 10€, 20€, 30€, 40€, et 50€. Pour votre retraite actuelle CNRACL on retient uniquement les 50€.

Avec la retraite par point, on additionne : 10+ 20 + 30 + 40 + 50 = 150€ et on divise par 5 = 30€.

Quand on prend la moyenne de toutes les sommes au lieu de la valeur la plus importante, ce n'est plus du tout la même chose.

Tous les hospitaliers (administratifs, techniques, soignants) seront perdants.

→ **Macron - Buzyn veulent supprimer la catégorie active**

→ En 2016, 473 583 fonctionnaires hospitaliers étaient en « catégorie active », soit 49% : les ASH, les aides-soignant.e.s, les AMP, les sages-femmes, les buandiers... ont actuellement le droit de partir à 57 ans et bénéficient de +1 an en durée d'assurance pour 10 ans travaillés.

80% des femmes occupant un poste de catégorie C sont en catégorie active.

Et les infirmières, les manip et tout.e.s celles et ceux qui ont choisi de rester en catégorie B en 2010 avec le maintien du départ à 57 ans ne le pourront plus si la loi Macron passe. Alors que, pour cela, depuis décembre 2010, ils/elles ont accepté de perdre de 100 à 150€ par mois !!! Escroqué.e.s et grugé.e.s à double titre.

→ **Aggravation avec « l'âge d'équilibre » qui porterait l'âge de départ à 63, 64, 65 ans...**

→ L'âge pivot n'as pas été supprimé, il a été remplacé par l'âge d'équilibre que les partenaires sociaux seront chargés de définir dans une conférence sur le financement des retraites !!!

Age d'équilibre ou âge pivot de quoi s'agit-il ?

Si l'âge de départ autorisé est porté à 62 ans et que l'âge d'équilibre est fixé à 64 ans, alors vous avez le droit de partir à 62 ans, avec une (maigre) retraite, mais elle sera en plus amputée de 10% (une pénalité de moins 5% serait appliquée par année manquante).

Prenons l'exemple des infirmières pour mesurer le mépris des gouvernants et ministres envers les hospitaliers : Jusqu'en 2003, les infirmier.e.s avaient le droit de partir à 55 ans. Maintenant c'est 62 ans et le gouvernement parle de 64 ans. 9 ans de plus pour prendre sa retraite ! Est-ce que la ministre Buzyn va nous expliquer que la profession est devenue moins dure, que les plannings sont plus réguliers, que nous avons plus de temps pour chaque patient... ?



→ LE GOUVERNEMENT DÉTRUIT LES RETRAITES DES HOSPITALIERS

Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le gouvernement décidera chaque année des mesures visant à respecter l'équilibre du régime sans dépasser 13,8% du PIB. Comme le nombre de retraité.e.s va augmenter, le montant des retraites baissera automatiquement. La valeur de service du point sera la variable d'ajustement sans pour autant toucher à la valeur d'achat !!

Rappelons la déclaration nette de François Fillon (ex-Premier ministre) le 10 mars 2016 :
« Le système par points, en réalité, ça permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : ça permet de baisser chaque année le montant des points, la valeur des points, et donc de diminuer le niveau des pensions ».

Le gouvernement veut faire un coup de force en amenant le projet de loi au Conseil des Ministres le 24 janvier, et en procédant ensuite par Ordonnance.

→ **La seule revendication possible est :
retrait de la réforme
Macron-Philippe !**



**RETRAITE PAR POINTS
RETRAITE EN MOINS**

RÉSISTONS TOUS ENSEMBLE

→ **LA FÉDÉRATION INVITE LES SYNDICATS ET LES USD À ORGANISER PARTOUT
DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES POUR PRÉPARER LA GRÈVE ET LES
MANIFESTATIONS DU 24 JANVIER 2020.**

Infos actions locales :



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact et/ou adhérer à la CGT.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Fédération Santé et Action sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - revendic@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 51